

RÉSIDENCE DE MALNOUE



maison de retraite médicalisée

*Etablissement conventionné à l'Aide Sociale
et à l'Aide Personnalisée au Logement, situé sur la
Commune d'Emerainville en Seine et Marne,
à proximité des départements
de la Seine Saint Denis et du Val de Marne.*

*Par sa situation, l'établissement est facilement accessible
et bénéficie d'un environnement agréable en lisière
de la forêt de Célie.*

Maison de retraite de Malnoue
56 avenue Charles Bras
77184 Emerainville

Le secrétariat vous accueille du lundi au vendredi
De 9H00 à 13H00 et de 14H00 à 18H00
Téléphone: 01.64.61.77.27

Le cadre de vie

Située dans un parc verdoyant de 2 hectares en lisière de forêt de Célie, la maison de retraite de Malnoue bénéficie d'un cadre de verdure exceptionnel.

L'établissement est composé de 116 chambres individuelles et de 2 chambres doubles d'hébergement permanent.

Individuelles, meublées, les chambres peuvent être personnalisées par les objets et le petit mobilier apportés par les résidents.

L'établissement dispose de locaux collectifs comme une salle de balnéothérapie, d'espaces verts, salons d'étage, salle cinéma, salle à manger et d'activités.....



La vie à Malnoue

Les espaces d'écoute et d'échange :

Pour que les résidents investissent leur nouveau lieu de vie, diverses espaces de concertation sont organisées entre Résidents/Familles et Professionnels (forum, Conseil de vie Sociale, Commission restauration et d'animation, projet de vie personnalisé).

Restauration :

La cuisine est confectionnée sur place par une équipe qui s'assure du bon équilibre alimentaire des menus proposés, et de la qualité des repas. Elle s'adapte à tous les types de régimes.

Lingerie/Buanderie :

Le linge de nos résidents est entretenu quotidiennement par la lingerie de l'établissement (prestation incluse dans le tarif).

Animation :

Des activités ludiques et/ou thérapeutiques sont organisées quotidiennement en fonction des envies et des capacités des résidents. L'établissement dispose d'un minibus adapté aux transports des personnes à mobilité réduite.

Salon de coiffure :

Un salon de coiffure reçoit les résidents sur rendez-vous. Une coupe de cheveux par trimestre est incluse dans le tarif d'hébergement.

Les soins

Une équipe pluridisciplinaire accompagne individuellement les résidents tout au long de leur séjour afin de garantir une prise en charge de qualité, assurant santé et bien-être aux résidents.

L'équipe soignante est composée notamment d'un médecin coordonnateur, d'une cadre de santé, d'un d'une équipe d'Infirmières et d'Aides-Soignantes, d'un psychologue et d'une ergothérapeute.

Des prestations libérales de kinésithérapie, d'orthophonie, de pédicure, sont proposées dans la résidence.



les tarifs et les aides

Les tarifs journaliers d'hébergement et de dépendance sont fixés, chaque année, par arrêté du Conseil Général de Seine-et-Marne.
(document joint)

Le tarif hébergement comprend :

- La mise à disposition de la chambre
- La restauration
- Les consommations courantes (chauffage, eau, etc...)
- L'entretien de la chambre
- La mise à disposition et l'entretien du linge hôtelier
- L'entretien du linge personnel
- Les animations quotidiennes

Le tarif dépendance comprend :

- La prise en charge des actes de la vie courante
- Les produits d'incontinence

L'aide sociale :

Cette aide est à destination des résidents qui ne peuvent faire face totalement aux frais d'hébergement.

Cette demande est à déposer au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du domicile du futur résident.

Le CCAS transmet ensuite la demande au Conseil Général.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) :

L'APA sert à financer une partie des frais de dépendance.

Cette demande est à déposer au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du domicile du futur résident. Le CCAS transmet ensuite la demande au Conseil Général.

www.apa.gouv.fr

L'allocation logement :

Cette allocation permet d'assurer, en partie, les frais d'hébergement. Cette allocation est soumise à des conditions de ressources. Le dossier est à retirer de la Caisse des Allocations Familiales. www.caf.fr

Les possibilités d'aides financières dépendent de votre situation personnelle.

conditions d'admission

*L'admission est acceptée par l'établissement, dans la mesure des places disponibles, après dépôt d'un dossier complet (document joint - cerfa n° 1432*01) et après entretien avec le futur résident, sa famille (ou le représentant légal).*

L'admission devient définitive après :

- avis favorable de l'établissement
- consentement du futur résident
- signature du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement par les deux parties

Accès

Par la route :

De Paris : prendre l'A4 sortie n° 10 : Noisy/Champs sur Marne/Les Richardets (12 minutes de la Porte de Bercy)

En transport en commun :

- Ligne A - Direction Marne La Vallée Arrêt Gare de Noisy-Champs ; Puis 10 minutes de bus (ligne 212)
 - Ligne E (depuis La Gare St Lazare ou Magenta) Direction Tournan Arrêt Gare « Les Yvris » (Noisy le Grand) puis 10 minutes de bus (ligne 312 circulaire Extérieure)
- Arrêt bus Maison de Retraite Malnoue : « Malnoue-Place A. Legemble »



Contact :

Damien TOUCHARD, Directeur

Tel : 01.64.61.77.27

Fax : 01.64.61.77.66

Email : mderetraite@agos-malnoue.fr